LA TÉDÉRATION HORLOGÈRE

·SUISSE

ORCANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTROLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poster
Compte de chèques postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds LES CONSULATS SUISSES A L'ETRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 21, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds.— Succursales et agences en Suisse et à l'étranger ANNONCES:
suisses 15 centimes, offres et demandes de
places 10 centimes le millimètre,
étrangères 20 centimes le millimètre.
Les annonces se palent d'avance,

Importation et exportation de l'horlogerie, bijouterie, etc., pendant les 9 premiers mois 1932 et 1931.

			IMPORTATION			EXPORTATION 9V			
Positions	Désignation de la marchandise	9 premier	s mois 1932	9 premie	rs mois 1931	9 premiers mois 1932		9 premiers mois 1931	
		Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	- Valeur
	H-L	Pièces	Fr.	Pièces	Fr.	Pièces	Fr.	Pièces	Fr.
	Horloges et montres		i i			1.00			
31	Mouvements finis de montres	3.782	26.557	4.022	30.877	1.086.224	10.584.620	1.457.740	17.066.3
32	Boîtes de montres, brutes ou finies, en métaux communs	81.911	249.957	96.600	384.047	529.367	640.441	1.028.468	913.9 257.6
33-a 33-b	Boîtes de montres, brutes ou finies, en argent Boîtes de montres, brutes ou finies, en plaqué or	3.309 52.281	22.370 207.018	19.343 206.430	170.762 918.353	49.685	69.683 198.466	42.678 95.855	472.0
33-c	Boîtes de montres, brutes ou finies, en praque or	476	47.391	716	62.010	14.938	423.577	42.007	1.155.2
35-a	Montres de poche, à boîtes métal	381	3.796	742	6.470	1.701.559	7.285.571	2.945.100	14.720.0
35-b	Montres de poche, argent	40	1.071	193	3.248	73.932	1.295.005	188.969	4.256.3
35-c	Montres de poche, or	15	1.960	135	10.075	29.197	2 507.111	63.055	5.584.9
35-∂	Montres de poche, compliquées	43 43	260	108	4.497	38.460	954.138	58.407	1.688.9
36-a	Montres-bracelets nickel	4.5	491 146	89 50	5.156	1.684.723	12.082.464 1.528.761	2.300.782 322.733	4.471.8
36- <i>b</i> 36- <i>c</i>	Montres-bracelets or	1	2.200	184	1.908 28.018	127.378 152.394	5.893.902	412.281	14.890.7
36-2	Montres-bracelets compliquées	174	11.490	594	36.481	4.584	295.309	4.399	3:0.7
36 bis	Montres-automobiles	45	887	43	903	107.359	1.029.531	169.205	2.002.6
36-e1	Autres montres, à boîte métal	1.279	10.977	1.596	16.040	38.423	705.582	69.720	1.348.9
36-e ²	Autres montres, à boîte argent	4	80	15	1.496	596	23.509	1.709	90.3
6-e3		2	100	1	10	38	4.343	123	23.6
	Total des 9 premiers mois 1932	143.763 330 361	586.751 1.680.351	330.361	1.680.351	5.651.710 9 203.231	45.522 013 86.456.534	9.203.231	86.456.5
	Différence des 9 premiers mois 1932	-186.598	-1.093.600			-3.551 521	-40.934.521	_	
	*				•	0.001 021	40.004.02.		
		q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.
25	Parties ébauchées et ébauches de pendules	2,85	2 811	5.67	7.572	8,39	37.680	21,94	121.3
26	Parties finies de pendules	121,93	125.976	188,61	257.288	51,12	137.267	121,60	367 3
27 28	Horloges pour édifices	39 1061,67	297 706.3 2 9	10.19	6.641	4,03	2.230	3,39	3.2 445.2
29	Réveils	431,15	310.149	1009,08 349,44	793.747 265.189	59,62 63,60	184.015 130.768	160,93 152,97	292.8
30	Réveils	7,25	58.086	12,49	91.505	309,08	2.002.088	362,88	2.230.1
34	Pièces détachées finies de montres	4,44	95.274	9.68	397.600	441,70	6.703.498	572,44	9.736.2
4	Total des 9 premiers mois 1932	1.629,68	1.298.922 1.819.542	1585.16	1.819.542	937,54 1.396,15	9.197.546 13.196.551	1.396,15	13.196.5
	Différence des 9 premiers mois 1932					-458,61	-3.999.005	\	
: 1	Total général des 9 premiers mois 1932	77.	1.885 673		14.5		54.719.559		10 4 16
	» » » » 1931		3.499.893			<u> </u>	99.653.085		
	Différence totale des 9 premiers mois 1932 .		-1.614.220	et 10	_	· -	- 44.933.526	_	-
	Exercise and a second of	q. kg.	Fr.	x 12 a s				13.4. 1 6	Fr.
H 1				g. kg.	Fr. II	a ko.	Fr	g, kg,	
17	Outils d'horlogerie	15 45		q. kg. 25.56	Fr.	q. kg.	Fr. 980 786	q. kg.	2 NEVER 1
47	Outils d'horlogerie	15,45	30.931	q. kg. 25,56	55.554	q. kg. 74.60	259.756	q. kg. 90,19	2 National
	Verre		30.931	25,56	55.554	74.60	259.756	90,19	329.2
39	Verre Boules en verre, pour verres de montres, etc	2252,55	30.934 556.319	25,56 2392,69	55.554 621.441	74.60 1,75	259.756 2.678	90,19	329.2 4.8
89	Verre Boules en verre, pour verres de montres, etc		30.931	25,56	55.554	74.60	259.756	90,19	329.2 4.8
39 94- <i>6</i>	Verre Boules en verre, pour verres de montres, etc	2252,55 8,18	30.931 556.319 16.080	25,56 2392,69 0,53	55.554 621.441 735	74.60 4,75 57,83	259.756 2.678 111.687	90,19 8,61 0,74	329.2 4.8 1.2
39 94- <i>b</i> 73- <i>a</i>	Verre Boules en verre, pour verres de montres, etc. Verres de montres, polis Articles plaqués, dorés, etc. Articles dorés ou argentés	2252,55 8,18 682.81	30.931 556.319 16.080 1.769.353	25,56 2392,69 0,53 672,29	55.554 621.441 735 1.936.775	74.60 4,75 57,83	259.756 2.678 111.687	90,19 8,01 0,74 4,16	329.2 4.8 1.2 19.8
39 94- <i>b</i> 73- <i>a</i>	Verre Boules en verre, pour verres de montres, etc	2252,55 8,18	30.931 556.319 16.080	25,56 2392,69 0,53	55.554 621.441 735	74.60 4,75 57,83	259.756 2.678 111.687	90,19 8,61 0,74	329.2 4.8 1.2 19.8
89 94- <i>b</i> 73- <i>a</i> 73- <i>b</i>	Verre Boules en verre, pour verres de montres, etc	2252,55 8,18 682.81	30.931 556.319 16.080 1.769.353 5.126	25,56 2392,69 0,53 672,29	55.554 621.441 735 1.936.775	74.60 1,75 37,83 3.30 0,04	259.756 2.678 111.687	90,19 8,61 0,74 4,16 0,07	329.2 4.8 1.2 19.8 4
39 94-b 73-a 73-b	Verre Boules en verre, pour verres de montres, etc. Verres de montres, polis Articles plaqués, dorés, etc. Articles dorés ou argentés Articles plaqués or ou argent Orfèvrerie Orfèvrerie	2252,55 8,18 682.81 0,84 7,15	30.931 556.319 16.080 1.769.353 5.126 342.395	25,56 2392,69 0,53 672,29 2,21	55.554 621.441 735 1.936.775 21.391 594.470	74.60 1,75 37,83 3,30 0,04 7,22	259.756 2.678 111.687 14.862 893 269.224	90,19 8,61 0,74 4,16 0,07 9,56	329.2 4.8 1.2 19.8 4
39 94- <i>b</i> 73- <i>a</i> 73- <i>b</i>	Verre Boules en verre, pour verres de montres, etc	2252,55 8,18 682.81 0,84 7,15	30.931 556.319 16.080 1.769.353 5.126	25,56 2392,69 0,53 672,29 2,21	55.554 621.441 735 1.936.775 21.391	74.60 1,75 37,83 3.30 0,04	259.756 2.678 111.687 14.862 893	90,19 8,61 0,74 4,16 0,07	329.2 4.8 4.2 49.8 4
39 94-b 73-a 73-b	Verre Boules en verre, pour verres de montres, etc. Verres de montres, polis Articles plaqués, dorés, etc. Articles dorés ou argentés Articles plaqués or ou argent Orfèvrerie Orfèvrerie or Orfèvrerie argent, même dorée	2252,55 8,18 682.81 0,84 7,15	30.931 556.319 16.080 1.769.353 5.126 342.395	25,56 2392,69 0,53 672,29 2,21	55.554 621.441 735 1.936.775 21.391 594.470	74.60 1,75 37,83 3,30 0,04 7,22	259.756 2.678 111.687 14.862 893 269.224	90,19 8,61 0,74 4,16 0,07 9,56	329.2 4.8 4.2 49.8 4
39 34-b 73-a 73-b	Verre Boules en verre, pour verres de montres, etc. Verres de montres, polis Articles plaqués, dorés, etc. Articles dorés ou argentés Articles plaqués or ou argent Orfèvrerie Orfèvrerie or Orfèvrerie argent, même dorée Bijouterie	2252,55 8,18 682.81 0,84 7,15 88,62	30.931 556.319 16.080 1.769.353 5.126 342.395 1.010.207	25,56 2392,69 0,53 672,29 2,21 40,28 72,13	55.554 621.441 735 4.936.775 21.391 594.470 1.438.386	74.60 4,75 57,83 3,30 0,04 7,22 6.85	259.756 2.678 111.687 14.862 893 269.224 115.716	90,19 8,01 0,74 4,16 0,07 9,56 35,35	329.2 4.8 1.2 19.8 4 374.4 442.1
39 04-b 73-a 73-b 74-a 74-b	Verre Boules en verre, pour verres de montres, etc. Verres de montres, polis Articles plaqués, dorés, etc. Articles dorés ou argentés Articles plaqués or ou argent Orfèvrerie Orfèvrerie or Orfèvrerie argent, même dorée Bijouterie Bijouterie fausse et objets de parure en métal non	2252,55 8,18 682.81 0,84 7,15 88,62 10,39	30.931 556.319 16.080 1.769.353 5.126 342.395 1.010.207	25,56 2392,69 0,53 672,29 2,21 40,28 72,13	55.554 621.441 735 1.936.775 21.391 594.470 1.438.386 2.347.322	74.60 4,75 57,83 3.30 0,04 7.22 6.85	259.756 2.678 111.687 14.862 893 269.224 115.716	90,19 8,01 0,74 4,16 0,07 9,56 35,35 1,23	329.2 4.8 1.2 19.8 4 374.4 442.1 387.6
39 94-b 73-a 73-b 74-a 74-b	Verre Boules en verre, pour verres de montres, etc. Verres de montres, polis Articles plaqués, dorés, etc. Articles dorés ou argentés Articles plaqués or ou argent Orfèvrerie Orfèvrerie or Orfèvrerie argent, même dorée Bijouterie	2252,55 8,18 682.81 0,84 7,15 88,62	30.931 556.319 16.080 1.769.353 5.126 342.395 1.010.207	25,56 2392,69 0,53 672,29 2,21 40,28 72,13	55.554 621.441 735 4.936.775 21.391 594.470 1.438.386	74.60 4,75 57,83 3,30 0,04 7,22 6.85	259.756 2.678 111.687 14.862 893 269.224 115.716	90,19 8,01 0,74 4,16 0,07 9,56 35,35	329.2 4.8 1.2 19.8 4 374.4 442.1 387.6
39 94-b 73-a 73-b 74-a 74-b	Verre Boules en verre, pour verres de montres, etc. Verres de montres, polis Articles plaqués, dorés, etc. Articles dorés ou argentés Articles plaqués or ou argent Orfèvrerie Orfèvrerie or Orfèvrerie argent, même dorée Bijouterie Bijouterie fausse et objets de parure en métal non précieux	2252,55 8,18 682.81 0,84 7,15 88,62 10,39	30.931 556.319 16.080 1.769.353 5.126 342.395 1.010.207	25,56 2392,69 0,53 672,29 2,21 40,28 72,13	55.554 621.441 735 1.936.775 21.391 594.470 1.438.386 2.347.322 1.037.570	74.60 4,75 57,83 3.30 0,04 7.22 6.85	259.756 2.678 111.687 14.862 893 269.224 115.716	90,19 8,01 0,74 4,16 0,07 9,56 35,35 1,23	329.2 4.8 1.2 19.8 4 374.4 442.1 387.6
39 13-a 73-b 74-a 74-c 46	Verre Boules en verre, pour verres de montres, etc. Verres de montres, polis Articles plaqués, dorés, etc. Articles dorés ou argentés Articles plaqués or ou argent Orfèvrerie Orfèvrerie or Orfèvrerie argent, même dorée Bijouterie vraie Bijouterie fausse et objets de parure en métal non précieux Pierres gemmes de tout genre	2252,55 8,18 682.81 0,84 7,15 88,62 10,39 159,99	30.931 556.319 16.080 1.769.353 5.126 342.395 1.010.207 1.348.058 958.615	25,56 2392,69 0,53 672,29 2,21 10,28 72,13 13,13 165,24	55.554 621.441 735 1.936.775 21.391 594.470 1.438.386 2.347.322 1.037.570	74.60 4,75 57,83 3.30 0,04 7.22 6.85 0,69 19,43	259.756 2.678 111.687 14.862 893 269.224 115.716 221.077 117.994	90,19 8,01 0,74 4,16 0,07 9,56 35,35 1,23	329.2 4.8 1.2 19.8 4 374.4 442.1 387.6 270.4
39 94-b 3-a 73-b 74-a 74-c 66	Verre Boules en verre, pour verres de montres, etc. Verres de montres, polis Articles plaqués, dorés, etc. Articles dorés ou argentés Articles plaqués or ou argent Orfèvrerie Orfèvrerie or Orfèvrerie argent, même dorée Bijouterie Bijouterie fausse et objets de parure en métal non précieux	2252,55 8,18 682.81 0,84 7,15 88,62 10,39	30.931 556.319 16.080 1.769.353 5.126 342.395 1.010.207	25,56 2392,69 0,53 672,29 2,21 40,28 72,13 13,13 465,24 47,99	55.554 621.441 735 1.936.775 21.391 594.470 1.438.386 2.347.322 1.037.570	74.60 4,75 57,83 3.30 0,04 7.22 6.85	259.756 2.678 111.687 14.862 893 269.224 115.716	90,19 8,61 0,74 4,16 0,07 9,56 35,35 1,23 103.63	329.2 4.8 1.2 19.8 4 374.4 442.1 387.6 270.4
39 94-b 73-a 73-b 74-a 74-c 46	Verre Boules en verre, pour verres de montres, etc. Verres de montres, polis Articles plaqués, dorés, etc. Articles dorés ou argentés Articles plaqués or ou argent Orfèvrerie Orfèvrerie or Orfèvrerie argent, même dorée Bijouterie vraie Bijouterie fausse et objets de parure en métal non précieux Pierres gemmes de tout genre Grenats, saphirs et rubis, bruts, pour l'horlogerie Autres	2252,55 8,18 682.81 0,84 7,15 88,62 40,39 459,99 30.57 7,46	30.931 556.319 16.080 1.769.353 5.126 342.395 1.010.207 1.348.058 958.615 357.178 232.946	25,56 2392,69 0,53 672,29 2,21 40,28 72,13 43,13 465,24 47,99 2,73	55.554 621.441 735 1.936.775 21.391 594.470 1.438.386 2.347.322 1.037.570 125.384 236.771	74.60 4,75 57,83 3,30 0,04 7,22 6.85 0,69 19,43 15,28 35,96	259.756 2.678 111.687 14.862 893 269.224 115.716 221.077 117.994 243.372 1.282.054	90,19 8,61 0,74 4,16 0,07 9,56 35,35 1,23 103.63 42.54 18,09	329.2 4.8 4.2 19.8 4 374.4 442.1 387.6 270.4 679.3 1.908.0
39 34-b 73-a 73-b 74-a 74-c 46 38-a 38-b 55	Verre Boules en verre, pour verres de montres, etc. Verres de montres, polis Articles plaqués, dorés, etc. Articles dorés ou argentés Articles plaqués or ou argent Orfèvrerie Orfèvrerie or Orfèvrerie argent, même dorée Bijouterie vraie Bijouterie fausse et objets de parure en métal non précieux Pierres gemmes de tout genre Grenats, saphirs et rubis, bruts, pour l'horlogerie Autres Phonographes, cinématographes	2252,55 8,18 682.81 0,84 7.15 88,62 40,39 459,99 30.57 7,46 489,91	30.931 556.319 16.080 1.769.353 5.126 342.395 1.010.207 1.348.058 958.615 357.178 232.946 724.330	25,56 2392,69 0,53 672,29 2,21 10,28 72,13 13,13 165,24 47,99 2,73 1387,79	55.554 621.441 735 1.936.775 21.391 594.470 1.438.386 2.347.322 1.037.570 125.384 236.771 1.872.023	74.60 4,75 57,83 3.30 0,04 7.22 6.85 0,69 49,43 45,28 35,96 2 991.58	259.756 2.678 111.687 14.862 893 269.224 115.716 221.077 117.994 243.372 1.282.054 2.037.256	90,19 8,61 0,74 4,16 0,07 9,56 35,35 1,23 103.63 42.54 18,09 6.698,47	329.2 4.8 4.2 49.8 442.4 387.6 270.4 679.8 1.908.0 4.788.2
47 89 94-b 73-a 73-b 74-a 74-c 46 38-a 38-b 55 65 8 M.	Verre Boules en verre, pour verres de montres, etc. Verres de montres, polis Articles plaqués, dorés, etc. Articles dorés ou argentés Articles plaqués or ou argent Orfèvrerie Orfèvrerie or Orfèvrerie argent, même dorée Bijouterie vraie Bijouterie fausse et objets de parure en métal non précieux Pierres gemmes de tout genre Grenats, saphirs et rubis, bruts, pour l'horlogerie Autres Phonographes, cinématographes Boîtes à musique, finies	2252,55 8,18 682.81 0,84 7.15 88,62 40,39 459,99 30.57 7,46 489,91 7,76	30.931 556.319 16.080 1.769.353 5.126 342.395 1.010.207 1.348.058 958.615 357.478 232.946 724.330 5.717	25,56 2392,69 0,53 672,29 2,21 40,28 72,13 43,13 465,24 47,99 2,73	55.554 621.441 735 1.936.775 21.391 594.470 1.438.386 2.347.322 1.037.570 125.384 236.771	74.60 4,75 57,83 3,30 0,04 7,22 6.85 0,69 19,43 15,28 35,96	259.756 2.678 111.687 14.862 893 269.224 115.716 221.077 117.994 243.372 1.282.054	90,19 8,61 0,74 4,16 0,07 9,56 35,35 1,23 103.63 42.54 18,09	329.2

La vente de l'avenir pour chaque horloger.

La pendule électrique à moteur-remontoir breveté, système Zbinden, branchée directement sur le courant de la lumière, sera bientôt installée dans chaque foyer. Prenez part à notre grande campagne de vente et demandez-nous un certain nombre de nos catalogues richement illustrés, à distribuer à vos clients,

A. Schild S. A., Grenchen (Suisse).



GROSSISTES!

Cherchez-vous des

Montres de poche, système Roskopf Véritable "Louis Roskopf S. A." "Petit Fils Roskopf" et "Roskopf Enkel" Roskopf mixtes, échappement ancre

Montres de poche, ancre réelle, de 16 à 19", lépine et savonnette, haut. 22 et 26 douzièmes. ldem en 16 size, mises à l'heure négative et tirette

Calottes bracelets 10 ½", ancre, 7, 10 et 15 pierres, nickel, chromé, plaqué, argent, en toutes formes de boîtes.

Mouvements seuls, remontés prêts à mettre en boîtes: 10 ½" ancre — 16 à 19" ancre, 22/12 et 26/12 — 16 size négatifs, ancre — 16 size négatifs, mixtes, 19"/AR.

Spécialités de montres pour automobiles, motocyclettes et bicyclettes Chevalets, pendulettes, portefeuilles, montres d'aveugles, seconde au centre, avec et sans stop

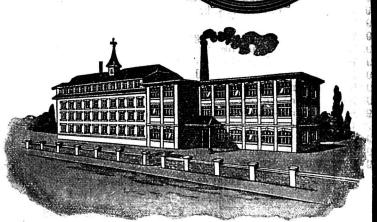
> M Pro En

Heures sautantes; automates; façon 8 jours Colosses 24, 30, 36 et 42 lignes Montres à clefs, à vis, chemin de fer Montres maçonniques, pare-chocs, boules

Mouvements 8 jours pour compteurs Porte-Echappements Roskopf et ancre Etude et entreprise de calibres réservés etc., etc.

(Ne vend qu'aux grossistes.)

Adressez-vous à la



Etablissement fondé en 1902

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER (RECONVILIER WATCH C° S. A.)

PIERRES FINES

La

montre

de qualité

pour I Horlogerie

Rubis scientifiques

qualité soignée, en cous genres

Grenal, Saphirs, Fubis, elc. fabriques entièrement par

THEURILLAT & CO

- Porrentruy

LIVRAISON PAR RETOUR

HOTEL SEELAND

à la Gare RIENNE Tél. 27.11

Le plus moderne. Chambr

Chambre à 4, 5 et 6 fr. Diners à fr. 2.50, 3.50, 4.50.

Cuisine au beurre.

Salle de Conférences.

Dr. A. Lempen.

Chromage A. STROHL & Cic, Bienne

Téléphone 23.77

6, Chemin de la Champagne.

Mouvements baguette

3 et $4^{1/4}$ " Eta, $3^{3/4}$ " Fontainemelon, $4^{1/4}$ " Peseux, $4^{1/2}$ " A. S., ainsi que tous mouvements ronds et de forme, de $4^{3/4}$ à $9^{3/4}$ lig., heures sautantes instantannées $4^{1/4}$ et $6^{3/4}$ " Peseux, en qualité soignée sont fournis par

BENOIT FRERES

Téléphone 22.735

LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Parc 128

ROBERT MATTER

CHAUX-DE-FONDS

Téléphone 23.581

Qualité garantie Organisation technique

Abr. town de fore \$ 10

Livraisons rapides

SERTISSAGES



Négociations commerciales germano-suisses

Les pourparlers entre négociateurs allemands et suisses continuent à Berne. On ne peut encore se prononcer quant à leur issue.

En attendant de pouvoir donner des renseignements plus positifs, nous publierons aujourd'hui les droits qui ont été proposés, pour l'horlogerie, par les délégations horlogères allemande et suisse, dont il a été rendu compte brièvement dans la Fédération Horlogère Suisse du 28 septembre écoulé:

		Compara	ison avec Ancientra
	ccord du 7.IX.1932	Tarif généra (aroits actuels)	
1. Tarif douanier alleman	id:	La pièce	
No 929. Montres de poche	- 7	Mk.	
y compris les montres	à		
répétition, montres-bra-			
celets:			
a) avec boîtes en or ou			_
platine (bracelet)	2.50	10.—	3.—
(de poche)		20.—	7.—
b) avec boîtes en ar-	1 50		0.50
gent, etc.	1.50	5.—	2.50
c) avec boîtes en mé- tal, etc.	1.40	3.—	1.80
No 930. Boîtes de montres	1.40	J.—	1.00
de poche et de mon-			
tres-bracelets:			
a) en or ou platine:			
(bracelet)	1.35	8.50	1.50
(de poche)		18.50	5,50
b) en argent, etc.:			
(bracelet)	0.35	3.50	0.75
(de poche)	n i		1.—
c) en métal, etc.	0.25	1.50	0.25
No 931. Mouvements finis		2 22 10	V 102101
et ébauches:	1.15	1.50	1.50
2. Tarif douanier suisse:		Frs.	
Nos 932. Boîtes métal, etc.	0.25	0.50	t de la la co
933a » en argent	0.35	0.75	
933 <i>b</i> » en plaqué-or		1 —	
933c » en or ou			
platine	1.35	2.—	

Des démarches ont été faites de part et d'autre pour que l'accord entre en vigueur à fin octobre courant, éventuellement d'une façon provisoire, si l'entente générale n'est pas encore effectuée à cette date.

Chambre suisse du commerce

La Chambre suisse du commerce s'est réunie à Zurich le 7 octobre sous la présidence de son président, M. John Syz, pour sa 116e séance.

Elle a tout d'abord entendu un rapport sur l'état actuel des relations commerciales avec l'Allemagne, Le rapporteur, après avoir fait un examen historique de la question, a étudié en premier lieu la convention signée avec ce pays en juin dernier et qui a trait au tourisme. Il y a lieu de relever à ce sujet que, si malgré la signature de cet arrangement, les Allemands sont venus relativement peu nombreux cette année séjourner dans nos stations climatériques, la raison ne doit pas lui en être attribuée. Il faut rechercher, au contraire, les motifs de cette abstention dans l'appauvrissement général du peuple allemand et dans la diminution de sa capacité de dépenses ainsi que dans le fait que certaines stations étrangères, dans le Tyrol et le Vorarlberg en particulier, offrent des conditions meilleures, la vie y étant moins chère. Après que le rapporteur eut ensuite rappelé l'accord signé avec l'Allemagne au mois de juillet dernier concernant le commerce des devises, il a indiqué succinctement l'état actuel des négocia tions commerciales avec ce pays, en relevant les augmentations douanières que celui-ci a mises en vigueur dans le courant du mois de septembre.

La Chambre suisse du commerce a ensuite discuté la question de l'état actuel des accords de « clearing » que la Suisse a signés avec l'étranger. On sait que ceux-ci sont au nombre de quatre, les pays avec lesquels il en a été convenu étant l'Autriche, la Yougoslavie, la Hongrie et la Bulgarie. On sait toutefois que l'accord avec l'Autriche n'existe plus que dans le sens d'une convention destinée à permettre la liquidation du solde du montant versé à la Banque nationale autrichienne pour les exportateurs suisses. On

peut considérer que la liquidation de ce solde se poursuit d'une manière relativement satisfaisante grâce au fait que l'exportation autrichienne en Suisse indique une tendance assez ferme. Les « clearings » avec la Yougoslavie et la Hongrie, par contre, se trouvent dans une situation difficile, leur fonctionnement se heurtant à différents obstacles. Parmi ceuxci il y a lieu de mentionner avant tout l'absence de renseignements précis que l'on possède sur le montant des avoirs suisses à l'étranger faute de statistique donnant ces indications. Or, généralement ces avoirs sont plus élevés qu'on ne le suppose. Par ailleurs, on peut constater que l'entrée en vigueur d'un accord de « clearing » a pour effet de diminuer l'exportation du pays même ayant promulgué les mesures restrictives du commerce des devises et de réduire par là même le montant des sommes pouvant être versées au « clearing ». Cette constatation se présente sous l'aspect d'un phénomène général avant son origine dans le fait que le cours adopté pour constituer la base du «clearing» est le cours au pair et non pas le cours effectif de la monnaie du pays restreignant l'octroi des devises. Ainsi le montant de l'exportation hongroise en Suisse a reculé dans de fortes proportions depuis l'époque où nous avons signé avec ce pays un accord de « clearing ». On espère néanmoins qu'à la suite des négociations avant récemment eu lieu avec ce pays, la situation s'amé-liorera quelque peu. On sait, en effet, que la Suisse a convenu d'acheter à la Hongrie quelques centaines de wagons d'orge. Il y a lieu toutefois de relever que cet achat, dont les livraisons s'espaceront jusqu'au mois de février 1933, a lieu à un prix supérieur au cours du marché mondial, la différence étant supportée par les exportateurs suisses ayant en Hongrie des créances à faire rentrer, qui s'y sont montrés disposés. Au cours de la discussion ayant eu lieu au sujet de cet accord spécial, certains doutes ont été exprimés au sein de la Chambre suisse du commerce qui regrette en particulier que la représentation compétente des intérêts de l'exportation n'ait pas eu l'occasion de collaborer aux négociations ou seulement même d'exprimer son opinion relativement à cette question. La Chambre suisse du commerce a ensuite longue-

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ment discuté la situation économique générale du pays. A ce sujet elle a été de l'opinion unanime que les conditions actuelles rendent inévitables des interventions étatistes, bien que celles-ci soient en elles-mêmes extrêmement regrettables et qu'elles ne peuvent se justifier que par les circonstances de caractère absolument extraordinaire de notre époque. La Chambre suisse du commerce est d'avis que ces mesures ne peuvent être que temporaires et qu'elles devront être supprimées aussitôt que la situation le permettra, l'Etat devant par ailleurs se limiter au strict nécessaire dans leur promulgation. En liaison avec cette question, la Chambre a examiné, dans le domaine de la politique commerciale extérieure, l'intéressante tentative faite par la Belgique et la Hollande dans le but de réduire les barrières douanières séparant ces pays. On sait qu'aux termes de la Convention hollando-belge, signée à Ouchy lors de la Conférence de Lausanne du mois de juillet dernier, les parties contractantes s'engagent à ne procéder, dans leurs relations réciproques, à des augmentations des droits de douane au-dessus du niveau des droits existants à la date de la signature de l'arrangement ou à l'établissement de droits non existants à cette date. Par ailleurs, elles assument l'obligation de réduire, au moment de la mise en vigueur de la convention, leurs droits de douane de 10 % du taux existant, cette réduction étant portée un an après à 20 % de ce taux, puis annuellement à 30 %, à 40 % et à 50 %. Toutefois, il est prévu que les droits de douane ne devront pas être réduits au-dessous de 50 % du taux existant à la date de la signature de la convention, ni au-dessous d'un niveau correspondant à 4 % ad valorem pour les produits demiouvrés et 8 % ad valorem pour les produits entièrement ouvrés. Il est à relever que l'art. 3 de la convention prévoit que les parties contractantes ont le droit d'apporter des exceptions aux principes établis dans un certain nombre de cas. Par ailleurs, chacune des parties contractantes a la faculté de limiter ses importations ou ses exportations, a la condition toutefois de fixer un contingent qui, en principe et sauf dans des cas exceptionnels, ne pourra être inférieur à 100 % de la movenne des quantités importées ou exportées pendant les années normales. Cet accord, ne supprime donc pas entre ses adhérents le système du contingentement. Il est prévu que tout Etat tiers a la faculté d'adhérer à la Convention hollando-belge sur un pied d'égalité avec les Etats signataires. La Chambre suisse du commerce a estimé que les réperçussions pour la Suisse de cette convention nécessitaient un examen encore plus appro

être assimilées sans autre à celle des Etats dont il s'agit, le problème se présentant ainsi pour la Suisse sous un aspect particulier. Cependant, la Chambre suisse du commerce a estimé qu'une action commune des petits Etats dans l'intérêt du rétablissement de relations commerciales internationales normales doit être considéré comme un progrès et que, par conséquent, il y a lieu de la soutenir.

Prescriptions étrangères en matière de devises

(De l'Office suisse d'expansion commerciale, Zurich et Lausanne).

Allemagne.

Les contingents de devises allemandes ayant été fortement réduits en mai, les compensations n'ont plus été autorisées qu'en proportion des montants autorisés, de sorte que de nombreux exportateurs suisses se sont plaints. Là-dessus a été conclu, en juillet, un arrangement qui permet aux importateurs allemands de marchandises suisses de verser chaque mois un montant assez élevé de marks sur un compte spécial à la Reichsbank. Ce montant est loin d'avoir été atteint, pendant les deux premiers mois d'application de l'arrangement. Les exportateurs suisses ont d'ailleurs toujours été payés immédiatement par la Banque Nationale dès que les fonds se sont trouvés disponibles.

Les conditions requises pour l'emploi de cette procédure sont les suivantes: 1) l'importateur allemand doit se faire délivrer par l'Office de contrôle des devises compétent l'attestation que le contingent de devises auquel il avait droit est épuisé; 2) il doit se faire délivrer par la Reichsbank l'attestation que le compte de la Banque Nationale n'a pas encore atteint le montant maximum prévu. Quoique ce procédé paraisse compliqué, il n'en est pas moins utilisable et s'il devait se produire des difficultés, nous serions prêts à transmettre des renseignements à ce sujet. C'est pourquoi nous attirons encore une fois l'attention des intéressés sur cet arrangement. Il permet de faire rentrer non seulement les montants dus à l'exportation courante mais encore ceux provenant de livraisons antérieures et qui avaient été versés à l'avoir de comptes bloqués.

Autriche.

Le trafic des paiements avec ce pays s'opère de nouveau mieux, depuis quelque temps, quoique l'octroi de devises ait été presque suspendu. Le système des compensations admet également maintenant les avoirs provenant d'exportations ultérieures au 10 avril ou encore en cours. D'après ce que nous avons observé, les exportateurs suisses ne sont pas exclusivement réduits à ce procédé mais bien les importateurs. Comme nos exportateurs obtiennent avec ces compensations un cours légèrement supérieur à celui qu'ils obtiendraient en vendant ailleurs et que c'est seulement au développement des importations en provenance d'Autriche que le solde du clearing doit d'être équilibré; nous relevons encore une fois que l'O. S. E. C. se met à la disposition de ceux qui voudraient profiter de ces compensations.

Mexique.

Selon décret du 1er septembre 1932, il est interdit d'introduire au Mexique des billets de banque étrangers et des monnaies tant étrangères que mexicaines. L'entrée des monnaies d'or de toute frappe, y compris l'or mexicain, demeure libre, ainsi que l'introduction des billets du Banco de Méjico. L'importation des devises et espèces assujetties à l'interdiction ne peut être effectuée, à titre exceptionnel, que par le Banco de Méjico et les banques associées. On tolère cependant que les voyageurs arrivant de l'étranger emportent l'équivalent de \$ mex. 3,000.— au maximum, qui devra être changé en monnaie mexicaine à la frontière même. L'exportation des monnaies mexicaines et étrangères demeure libre.

Roumanie

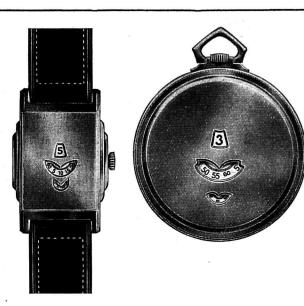
tefois de fixer un contingent qui, en principe et sauf dans des cas exceptionnels, ne pourra être inférieur à 100 % de la moyenne des quantités importées ou exportées pendant les années normales. Cet accord ne supprime donc pas entre ses adhérents le système du contingentement. Il est prévu que tout Etat tiers a la faculté d'adhérer à la Convention hollando-belge sur un pied d'égalité avec les Etats signataires. La Chambre suisse du commerce a estimé que les répercussions pour la Suisse de cette convention nécessitaient un examen encore plus approfondi. En effet, la situation de notre pays et plus pour des traites accordées.

D'après une communication de la Banque nationale, adressée aux sièges et banques privées autorisées à recevoir des demandes de devises, tout octroi de devises pour le paiement des marchandises importées et dédouanées avant le 1er janvier 1932 est suspendu. L'octroi des devises subsiste pour le paiement des intérêts déchus. A partir du 15 septembre 1932 la Banque nationale n'accorde des devises que pour des factures ayant une échéance d'au moins 90 jours. L'échéance se fixe d'après la date du dédouanement pour des traites acceptées, les devises sont en généspécialement celle de nos douanes ne peuvent pas ral toujours accordées.

IMMATSTR. 23

MANUFACTURE DE BOITES DE MONTRES

DAUL BOUVIER À ST-URSANNE



Calottes et lépines heures sautantes en plaqué or et métal chromé toutes formes et grandeurs

<u>Té1. 1.80</u>

LOUIS BANDELIER, Nickeleur, Saint-Imier

Té1. 1.80

ARGENTAGES EXTRA SOIGNÉS, ANGLAGE DE PONTS **GRAVURE DE LETTRES**

PRODUCTION JOURNALIÈRE: 2000 CARTONS LIVRAISON EXTRA RAPIDES COMMISSIONNAIRE SPÉCIAL POUR LA CHAUX-DE-FONDS ET LE LOCLE



ATTENTION !! IMPORTANTE DÉCOUVERTE D'UN BAIN SPÉCIAL INOXYDABLE, RÉSISTANT A TOUTES LES INFLUENCES. - PROCÉDÉ GARANTI INATTAQUABLE. - SE PRÈTE MERVEILLEUSEMENT POUR LES MOUVEMENTS EXPORTÉS DANS LES PAYS D'EXTRÊME-ORIENT



Cal. 83/4-12 lig., Fontainemelon



Cal. 63/4 lig. A. S. 624

LES BOITES de qualité

en plaqué or laminé 10 ans 20 microns 20 ans 40 microns sont livrées par la Fabrique de boîtes

BIELNA s.a., BIENNE

PLAQUÉ OR LAMINÉ ET ARGENT seulement aux Fabricants d'horlogerie.



(spécialiste en horlogerie et petite mécanique)

A. Bugnion GENEVE 20, rue de la Cité LAUSANNE 2, Grand-Pont

Dépôts en Suisse et à l'étranger de brevets d'invention, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels. Expertises sur la valeur des brevets d'invention.

Examens sur la qualité des montres et études pour améliorer leur fabrication. Etablissements de calibres. Mise au point d'inventions et constructions de modèles.

Monsieur Bugnion se rend régulièrement dans les cantons de 1633-1 X Neuchâtel et Berne; rendez-vous sur demande.



pour petites montres depuis 2¾" pour montres de poche pour montres 8 jours

INSTALLATION ULTRA-MODERNE FABRIQUE DE RESSORT PAUL DUBOIS, CORGÉMONT



DE 3 A 20 LIGNES

(les plaques à sertir se font chez moi, sans engagement pour le client)

Serfissages combinés - Bouchons et fixes

TRAVAIL SOIGNÉ - PIERRES DE QUALITÉ

Demandez mes derniers prix F. GONSETH-CRIBLEZ, BIENNE

Téléphone 20.79 Rue de la Société, 5

:0==0

Chronique financière et fiscale

Service de compensations. Situation au 7 octobre 1932

Autriche. Avoir suisse à la Banque Nationale d'Autriche, au 10 avril 1932 fr. 9,239,661.84 Remboursements aux exportateurs autrifr. 290,539.84 chiens Paiements aux ex-» 3.760.705.06 portateurs suisses 5,154,216,46 Compensations » 1,102,971.56 fr. 4.085,445.38 Solde Avoir Suisse Dernier Bordereau payé No. 1350. Bulgarie. Avoir suisse à la Banque Nationale fr. 3,246,438.61 de Bulgarie fr. 2,667,079.24 Paiements aux exportateurs suisses 579,359.37 Solde Avoir Suisse A ajouter: Créances suisses non échues en » 7,455,760.06 Bulgarie Total à compenser fr. 8,035,119.43 Dernier Bordereau payé No. 1720/478. Hongrie. Avoir Suisse à la Banque Nationale de Hongrie fr. 15,376,307.85 Versements à la Banque Nationale Suisse fr. 10,354,170.52 Paiements aux exportateurs suisses fr. 4,371,225.93 fr. 11,005,081.92 Solde Avoir Suisse A ajouter: Créances suisses non échues en 7,056,868.22 Hongrie fr. 18,061,950.14 Total à compenser Dernier Bordereau payé No. 438. Yougoslavie. Avoir Suisse à la Banque Nationale fr. 4,992,792.33 de Yougoslavie Versements à la Banque Nationale » 1,659,609.09 Suisse Solde Avoir Suisse fr. 3,333,183.24 A ajouter: Créances suisses non échues en Yougoslavie » 3,079,226.15 fr. 6,412,409.39 Total à compenser

Douanes

Dernier Bordereau payé No. 992.

Esthonie. — Nouveau tarif douanier.

Le tarif d'importation esthonien, mis à jour à la date du 19 juillet 1932, est le suivant, pour les articles intéressant plus particulièrement nos lecteurs:

D	roits ancieus en fr. or		au tarif minimum
67 Pierres précieuses			ironnes
et demi précieuses,			a =
perles naturelles ou			=
fausses, etc. kg. net	112.50	170.—	85.,—
148. 2) Ouvrages en or,			
bijouterie or et pla-			
tine, même avec pier-	÷.		š :
res, perles, vraies ou			
fausses	936.—	1,000.—	500.—
4) ouvrages en ar-	de cooks d'	10.0	
gent, même dorés, bi-		rx.	
jouterie d'argent, do-	4 g 2		**
rée ou non, même			
avec pierres, perles,			* *
etc., vraies ou fausses	46.80	100.—	50.—
167. 8) Compteurs à gaz,			
d'eau, etc.	_	2	
169.12) Appareils élec-			
trotechniques combi-			
nés avec des mouve-	2	10.0	
ments d'horlogerie	_	5	2.50
171. 1) Mouvements			4 4
d'horlogerie importés			
sans boîtes ou sépa-			es il "
rément des boîtes:		(la pièce)	1 114
a) pour montres de			d
poche, de bracelet et			
similaires	1.95	3.—	1.50
b) pour horlogerie de		4 4 7 1 1 1	th
toute sorte non dé-			77.7 56
nommée spécialement		6.—	3

Remarque: Est considéré comme mouvement un assemblage de pièces distinctes, qui comprend des platines sur lesquelles sont fixées toutes les parties du mouvement ou quelques-unes d'entre-elles; les parties du mouvement se trouvant en dehors de cet assemblage, sont également considérées comme parties constitutives du même mouvement. Les platines simplement munies de pierres ou de petits pivots, sans autres pièces, ne sont pas considérées comme

mouvements.			
D	rolts anciens en fr. or		
171. 2) Montres de po-		en cour	onnes
che et de bracelets:			
a) à boîte en métaux			
précieux, sauf l'ar-			
gent, ainsi qu'en au-	1		
tres matières fines,			
même avec ornements	4.0		
en pierres précieuses			
et similaires .	19.50	30.—	15
b) à boîte d'argent,		30.	100
dorée ou avec par-			
ties et ornements do-			
rés, boîtes à métaux		NAME OF	
communs argentés			
ou dorés, ainsi			
qu'avec parties ar-			
gentées ou dorées,			
excepté les anneaux,			
remontoirs et lunettes			
ou avec ornements en			
pierres précieuses et			
similaires	4.94	8.—	4.—
c) à boîte d'autres			
métaux, excepté ceux			
ci-dessus désignés	2.99	4.—	2.—
Damarana, Los bros	alate ninci	aug les	naten

Remarque: Les bracelets, ainsi que les autres objets dans lesquels se trouvent fixées des montres de poche, de bracelet et similaires, à condition de pouvoir en être détachés, sont taxés séparément d'après la matière ou leur nature; si, par contre, ces bracelets et autres objets ne peuvent pas être séparés des montres, ils seront taxés avec les montres comme bracelets, ou autres objets, selon leur matière et leur nature; en outre, une surtaxe sera prélevée conformément au litt. a) du § 1 du présent numéro, lorsque les montres n'ont pas de boîtes spéciales, ou lorsque leurs boîtes sont fabriquées de la même matière ou d'une matière de moindre valeur que celle des bracelets et autres objets, et conformément aux litt. a), b) ou c) du § 2 du présent numéro, lorsque les boîtes sont fabriquées en une matière de plus grande valeur que celle des bracelets ou autres objets.

Droits anciens

	en fr. or	général	minimum
171. 3) Horloges de	* 1	en co	aronnes
tour, de gare, de con-			
trôle, grandes hor- loges similaires, d'un		2 × 1	-:
loges similaires, d'un			
poids supérieur à 30			
kg. pièce	39.—	50. —	25
171. 4) Horlogerie n.			
spéc. dénommée:	1 1		7 100
a) à cage en métaux	1		
précieux, sauf l'ar-			
gent	39.—	50.—	25.—
b) à cage en ar-		9	
gent, etc.	39.—	16	8.—
c) à cage en métaux	7		
communs		2.—	1
d) réveils, syst. amé-			
ricain (avec sonnerie			
ou alarme) à boîte			
simple en tôle de fer			
ou cuivre	60	1.20	60
e) à boîte de toute	_ .00	1.20	00
sorte autre que ci-			
		1	0
dessus dénommée	1	4	2.—
plus, par kg. net		4.—	2.—
171. 5) Parties de mou-			
vements d'horlogerie,			
démontées:	* 373, 5 3		Control of the control
a) non spéc. dénom.		K.W.	
(rouages séparés, ba-			
lanciers, cadrans, etc.)	1.50	5.—,	2.50
b) non spéc. dénom.			
assemblées, parties		i .	
non assemblées im-		Sec. W	
portèes avec elles	,	F 4 1 4 14 14	17"
dans le même con-			
tenant intérieur	-	20.—	10.—
c) parties de toute			TROP A
sorte pour grosse			
horlogerie, etc.	78	1	—.50
Remarque: 1) Les hoît	tes (dages)		
Remarque: 1) Les boît sont taxées d'après les	niméros	correspo	ndant # à
MIL LANCES GAPIES ICS	white ha	COLICOPE	ALL CALLE

taxés séparément d'après leur matière et leur nature tous poids et chaînes d'horloges, lorsqu'ils seront importés séparément ou lorsqu'ils sont séparés du mouvement.

· 2) Les horloges électriques et leurs mouvements sont taxés comme horloges, tandis que leurs moteurs et les appareils de monvement et de transmission sont tarifés d'après les numéros du tarif correspondant à leur matière et à leur nature.

Espagne. — Droits (Agio).

L'agio dû au cas où les droits de douane, payables en or, sont acquittés en monnaie d'argent ou en billets de banque, a été fixé, pour la période du 1er au 10 octobre, à 135.96 % (période précédente 139.65 %).

Expositions, Foires et Congrès

Foire suisse de Bâle.

On sait que la question de savoir dans quelle mesure la crise économique mondiale agirait sur la Foire suisse de 1932 avait éveillé l'intérêt des milieux économiques. Et l'on s'était maintes fois demandé, durant les mois qui précédèrent l'ouverture de la Foire, si cette dernière serait en mesure de supporter les conséquences d'une crise aussi intense. Ces prévisions pessimistes ne se sont pas réalisées, comme en témoigne le rapport qui vient de paraître. La dernière Foire (2-12 avril) a réuni au total 1123 exposants, contre 1,110 l'année dernière, ce qui peut être considéré comme un résultat réjouissant. De même, les locations ont rapporté au total environ 542,000 fr., contre 502,000 l'année dernière. Le total des surfaces effectivement louées et occupées à la Foire a été de 11,848,55 m2. Le rapport nous apprend encore qu'il a été vendu à la dernière Foire environ 77,000 cartes d'acheteurs, et durant les 4 jours de visite publique on a vendu près de 29,000 cartes ordinaires de visiteurs.

En ce qui concerne le résultat de la Foire suisse, le rapport déclare qu'il peut heureusement être qualifié de bon. «La Foire, dit-il en substance, a eu pour effet de stimuler le marché. La crise, au lieu de paralyser les affaires, a provoqué au contraire une fertile coopération qui a valu à l'écoulement des marchandises sur le marché indigène d'importants contingents d'acheteurs. On ne peut malheureusement pas en dire autant pour l'exportation. Si, contre toute attente, le résultat fut bon pour les affaires intérieures, il fut, selon les prévisions, insuffisant pour l'exportation. Il va de soi que le régime des contingentements, les entraves mises au marché des devises et à l'exportation ont grandement nui aux affaires d'exportation auxquelles la Foire aurait pu donner

Nouveau tarif

Invormations

Avis.

Les créanciers de la maison

Rodian Gress A/S., à Copenhague, sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

- On est prié de se renseigner avant d'entrer en relations avec:

Thos. Allnutt & Co., Londres W. C. 2. Cet avis concerne spécialement les fabriques de vis et marchands de fournitures.

- Nous mettons en garde contre: Andersen, Georg, Copenhague Ellersted, Hertha Marie, Copenhague Larsen, Valdemar, Odense Wulf Lewin, Vilna et Varsovie Centrala Zegarmistrowska N. Lewin & Co, Vilna LPKGUQGNXJ QVUNSTNJPRT.

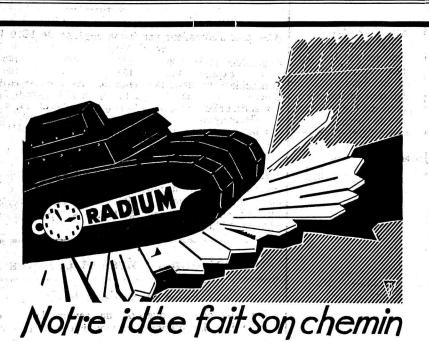
Réhabilitation.

Le litige faisant l'objet du signalement de M. G. Thomas, Estavayer-le-Lac, dans la Fédération Horlogère Suisse du 5 courant a été réglé.

L'Information Horlogère Suisse La Chaux-de-Fonds. Rue Léopold Robert 42

Roumanie. — Créances en souffrance.

Dans les milieux toujours plus étendus de l'économie suisse, on en arrive à se demander s'il ne sera pas nécessaire d'envisager la conclusion avec la Roumanie, d'un accord de clearing; pour chercher, d'une party à recouvrer les angiennes créanges leur matière et à leur nature. De même, seront en souffrance dans ce pays, en raison des restric-



et chaque jour sont plus nombreux les fabricants qui vont au succès en améliorant toujours plus la qualité de leurs produits.

Notre aide leur est précieuse, car il est reconnu que grâce aux procedes speciaux et à la matière lumineuse que nous employons, nos "posages" sont incomparables par leur belle apparence verte, leur luminosité, leur résistance et leur durée.



Tourelles 38

Charmilles 10

Tél. 23.628

Représentants pour la Suisse des Matières lumineuses

MERZ & BENTELL BUMPLITZ

Stock important en mouvements

 $8^{3}/_{4}$, $10^{4}/_{2}$ - 16 et 17 lig. lépines, 16 et 17 lig. savonnettes, 13 lig. sav. - 19 lig. sav. sont offerts.

Adresser les offres sous chiffre P 3798 C à Pu-

blicitas Chaux-de-Fonds.



ETAMPES OUTILLAGES

DÉCOUPEURS OU REPASSEURS

Trous de mobiles pour calibres à bouchons ou pierres chassées.

DEVIS pour transformation de calibres anciens en modernes.

> INTERCHANGEABILITÉ reconnue et stable.

Etampes - Pièces Aciers

Découpages, Repassage soignés et de précision. Outillage pour la chasse de la pierre.

BIENNE

TÉLÉPH. 51.92

Maison très ancienne de Barcelone, références de premier ordre, disposant de magasins pour exposition et dépôt, cherche fabricant, désirant faire la vente de ses articles en Espagne.

Ecrire sous chiffre P 3792 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Représentation

de fabrique d'horlogerie et de branches annexes, cherche pour la Pologne, jeune homme habitant Varsovie, par-lant le français, l'allemand et modèle identique. le polonais et ayant la licence commerciale. Références à disposition. —. Offres sous chiffre P 3788 C à Publiposition. —. Offres sous chiffre citas La Chaux-de-A 22370 U à Publicitas Bienne. Fonds. le polonais et ayant la licence

Fd. et Ad. Droz

La Chaux-de-Fonds

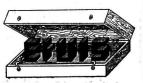
livrent avantageusement mouvements 4 lig. ovales et 3 3/4 lig. rectangles, ancre,





On offre calottes or 9 k. et argent, formes variées, 8 3/4, 9 3/4, 10 1/2, 12" ancre 15 rub., belle qualité. Prix avantageux.

Offres s. chiff, P 2520 J à Publicitas St-Imier.



pour outils, montres, pierres fines, etc. Exécution en tous genres

FR. BISCHHAUSEN Fabrique d'Etuis, Berne Fondée en 1842

Installation spéciale permettant l'entreprise de séries.

Klampes de boile:

Mécanicien-technicien spé cialiste dans les étampes rondes et de formes cherche situation.

Offres sous chiffre P 3746 C Publicitas Chaux-de-Fonds.

Nous achèterons d'occasion

machine a tainei

«Mikron» par génération. Faire offres case postale Nº 3738, Neumarkt, Bienne.

Maison de gros achète tout stock de liquidation de

monfres finies ef mouvements

depuis 33/4 lig. bracelets jusqu'aux montres de poche 18 lig.

Faire offres sous chiffre G 21868 U à Publicitas Bienne.

OCCASION

On céderait avantageusement: 180 mouvements 5 ½ lig. ovale Aurore, 15 et 16 rubis; 84 mouvts. 4³/₄ lig. rect. Son-ceboz, ancre, 16 rubis; 48 calottes 8³/₄ lig. or 14 Kt.,

mirages et lentilles, ancre. De même lots diff. de montres-bracelets ancre, argt et or. Toutes ces marchandises sont

d'une très bonne qualité. Demand. off. s. chiff. P3755 C à Publicitas Chaux-de-Fonds.

appareil neuf ou usagé tel qu'il était en son temps fabriqué par la maison Sandoz & Moritz à Tavannes, pour le lent refroi-dissement dans l'huile, de vis trempées, etc.? Eventuellement

L'administration soussignée rappelle qu'en vertu des instructions qui ont été données aux contribuables, la 4^{me} et dernière annuité de l'impôt fédéral de guerre, 3^{me} période, écherra le 15 octobre 1932 et devra être acquittée au plus tard le 30 novembre de la même année.

Les paiements pourront être effectués à la Préfecture du District ou à la Banque Cantonale Neuchâteloise (siège central,

succursales, agences et correspondants).

En cas de non paiement de la 4^{me} annuité dans les délais fixés ci-dessus, un intérêt moratoire de 5 0/0 calculé dès le jour de l'échéance jusqu'à celui du paiement, sera ajouté à l'impôt

Administration cantonale de l'impôt de guerre.



Kemontoirs automatiques

MARQUES AMÉRICAINES

PROCEDES

cherches par grande maison pour U. S. A.

Offres à case postale 10563 La Chaux-de-Fonds.

Marché anglais et colonies

Offrir détaillé tout stock de montres or, argent, métal, toutes formes et toutes grandeurs, seulement articles avantageux, sous chiffre P 3718 C à Publicitas Chaux-de-Fonds.

Sommes acheteurs de verres de montres ronds, tous

genres, d'occasion. Faire offres détaillées avec prix à case postale 10589, Chaux-de-Fonds.

On achèterait d'occasion, mais en

Faire offres avec indication de la marque et du prix sous chiffre P 3739 C à Publicitas Chaux-de-Fonds.

Grossiste viennois, bien introduit depuis de nom-breuses années auprès de la clientèle autrichienne,

représentation

à la commission d'une importante fabrique d'horlogerie (montres métal et argent, aussi que mouve-ments). Références suisses de 1er ordre.

Case postale 17670, Soleure 3.

Pivotages d'échappements

Organisation complète pour pivotages depuis 3 3/4 à 19 lig., dans tous les genres soignés, bon courant, etc. Livraisons rapides petites et grandes séries. A la même adresse, on offre à louer petits et

grands ateliers, pour n'importe quelle partie de l'horlogerie ou autres industries

S'adresser à Gustave Sandoz, Saint-Martin (Val-

tions prises par ce Gouvernement, en matière de devises, et d'autre part, à faciliter la conclusion de nouvelles affaires.

Les maisons d'horlogerie intéressées au marché roumain qui n'auraient pas encore donné leur opinior à ce sujet, à leurs associations respectives, sont priées de s'annoncer le plus vite possible à la Chambre Suisse de l'Horlogerie, à La Chaux-de-Fonds, qui leur donnera la possibilité d'exprimer leur point de vue, dans l'enquête actuellement en cours.

Registre du commerce

Raisons sociales: Enregistrements:

0/9/32. — Ernest Brise (de Häsingen, Alsace), horlogerie-bijouterie, Baslerstr. 284, Neu-Allschwik. 3/9/32. — Fritz Kamm (d'Obstalden, Glaris), re-présentations d'horloges d'applique Radio, etc., Gosten, Untersterzen (Quarten, St-Gall).

1/10/32. - Paul Froidevaux (Louis-P. F., du Noirmont), fournitures industrielles et d'horlogerie, Rue Numa Droz 185, La Chaux-de-Fonds.

20/9/32. — Regalis-Uhren A. G. (Montres Regalis S. A.), (Regalis Watch Ltd.), soc. an. cap. soc. fr. 24,000 nom., commerce d'horlogerie, Cons. adm.: Jakob Schneider, de Diessbach, prés., Otto Wullimann, de Grenchen, vice-prés., Julius Brandts, ressortissant allemand, secrét., sign. tous collect. à deux. Siège: Bündengasse, Grenchen.

29/9/32. — Orwa S. A., soc. an. cap. soc. frs 20,000 nom.â assortiments à ancre, taillages, petite mécanique. Cons. adm. Louis Schorer, de Wangen prés., René Ruchti, de Büren s/A., secrét., Fernand et Edgar Hippenmeyer, de Gottlieben, Ernest Schorer, de Ringgenberg, sign. tous individ., Renan.

Registre spécial (II) Enregistrements:

3/9/32. - Jodelet Adolphe, boîtier, Charrière 13, La Chaux-de-Fonds.

3/9/32. — Wiederkehr Jean, boîtier, Tertre 9, La Chaux-de-Fonds.

12/9/32. - Maurice Erard, décotteur, Bienne.

24/9/32. — Juliette Flavia Meyer née Spicher, veuve d'Emile, norlogère, Cernier.

Modifications:

28/9/32. - La soc. an. «Fabrique d'horlogerie S. A.», à Arogno, est dissoute, sa raison radiée; actit et passif sont repris par la «Società Ano-nima C. & G. Manzoni & Fils», audit sieu, qui modifie sa raison sociale en celle de Fabriques d'ébauches réunies Arogno S. A., soc. an. cap. soc. fr. 100,000 nom. Cons. adm.: Virgile Juillerat, du Châtalat présid Engles Manzoni d'Arogne. du Châtelat., présid., Enrico Manzoni, d'Arogno membre, Emilio Navoni, de Rovio, secrét., sign. collect. à deux. Siège: Locarno.

29/9/32. — Pendelec A. G., horloges électriques et automatiques, Bâle. La signature de Aloïs Widmer-Gaitzsch, presid., est radiée et Josef Bögemann-Reimann, est nommé présid. du Cons. adm.

28/9/32. - Fabrique de Décolletages S. A., soc. an. Court. Le siège est transfére à *Tavannes*, le cap. soc. réduit à fr. 10,000 nom., Alfred Staub cesse de faire partie du Cons. adm., sa sign. radiée. Adm. unique: Vincent Blum, de Beggingen.

30/9/32. — La soc. com. «Ls. Eggli-Weibei et Co.», est dissoute, sa raison radiée. Actif et passif sont repris par Ls. Eggli-Weibel & Co., Aktiengesell-schaft (Société Anonyme), soc. an. cap. soc. fr. 10 mille nom., fabrication de cadrans émail. Cons. adm.: Louis Batschelet, de Hermrigen. Siège: Rue Reuchenette 4, Bienne.

/10/32. — Rodana S. A. (Ltd. Comp.), Bienne. Joseph Rudolf, présid. est sorti du Cons. adm., sa sign. radiée.

Radiations:

26/9/32. — Alfred Engel, bijouterie, orfèvrerie, Le Chatelard, Montreux.

30/9/32. - J. et M. Giacchino frères, soc. n. coll. fabrique de bijouterie et jouillerie, Genève.

Melchior Steudler, fabrication de pierres d'horlogerie, Meiringen.

3/10/32. - J. Ullmann & Cie, Jack Watch Factory, (siège à Hongkong), fabrication et vente d'horlogerie, soc. n. coll., succursale de La Chaux de-Fonds.

Faillites.

Etat de collocation:

Faillie: Aktiengesellschaft Uhrenfabrik Burgo, Bett-Délai pour action en opposition: 18 octobre 1932.

Révocation de la faillite:

4/10/32. - Shribman, Joseph, chef de la maison «The Fountain Watch Company, London, Succur-sale La Chaux-de-Fonds. Concordat.

Prolongation du sursis concordataire. Le sursis accordé à *Paroz Paul*, pierriste, Rebenweg 22, Bienne 7, a été prolonge de deux mois, soit jusqu'au 25 décembre 1932, l'assemblée des créanciers reportée au 13 décembre 1932.

Délibération sur l'homologation du concordat: - Gilomen et Cie A. G., fabrique d'horlogerie, Longeau/Bienne.

Dessins et Modèles

Prolongations:

No. 33876. 21 juillet 1922, 13 h. 1932-1937). — 4 modèles. — (IIIe période 1932-1937). — 4 modèles. — Mouvements de montres. — Fabrique d'Horlogerie Recta S. A., Bienne (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne; enregistrement du 20 juillet 1932.

No. 40988. 19 juillet 1927, 11 h. — (He période 1932-1937). — 10 modèles. — Calibres de montres. — Fabrique d'Horlogerie de Fontainemelon, Fontainemelon (Suisse); enregistrement du 22 juil-

o. 41214. 29 août 1927, 19 h. — (He période 1932-1937). — 2 modèles. — Emballages pour ressorts de montres. — Emma Studer-Zeuger, Bienne (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne; enregistrement du 28 juillet 1932.

Radiations:

40646. 30 avril 1927. - 12 modèles. Boîtes de montres. 40647. 28 avril 1927. — 12 modèles. Pendulettes miniatures.

COTES

11 octobre 1932

Métaux précieux fr. 68.— le kilo. > 3500.— » > 3575.— » Argent fin en grenailles Or fin, pour monteurs de boîtes » laminé, pour doreurs 7.— le gr. Platine Boîtes or et bijouterie, Cote No 3 en vigueur dès le 7 juin 1929.

Cours du Diamant-Boart: Prix de gros en Bourse au comptant.

Qualit	és ordinair	es		par carat
Grain	fermé, pet		THE DEPLICE	• 4 60 - 4 80
Boart Eclats	Brésil		EMER - ALL CT	3.80 - 4.30
Litais	The state of the state of			

Cours communiqués par:

1.-K. Smit & Zonen, Amsterdam.

Agent: S H Kahl, Diamants, Genève.

- 45	Went.	Zam'	1712	mante?	Ocheve.
1.00		Parité		. Deman	de Offre
- 1.		rancs suiss		20.27	1-20,37
France	100 Frs	20.305			17.90
Gr. Bretagn	e 1 Liv. st.	25.22	2	17,82	
U. S. A.	1 Dollar	5.18		5,14	5 18
Canada	1 Dollar	5.18	-	4,65	4,70
Belgique	100 Belga	72.06	31/	71 50	72,10
Italie	100 Lires	27.27	5	26 40	26.55
Espagne	100 Pesetas	100.—	61/	42,-	42 75
Portugal	100 Escudos	22.29	161/	16.—	16.50
Hollande	100 Florins	208.32	21/2	207,90	208,50
Indes néerl.	100 Guilder	208.32		_	_
Allemagne	100 Reichsmk.	123.45	4	122 60	123,20
Dantzig	100 D.Gulden		4	-	101,50*
Autriche	100 Schilling			inghap	New Walter
Hongrie	100 Pengö	90.64		-Cutter Color	89,92*
	100 Cour.	15.33	41 2	1	15,40*
Tchécoslov.		139.—	E1/2	Lafores	138,—
Esthonie	100 Cour.		51/2	-	
Lettonie	100 Lats	100.—	6	47 3	99,—
Lithuanie	100 Lits	51.80	6.7	11 - 4	51,—
Russie	100 Tchervon.	2666	8	1 - 2	2661,—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	31/2	90,50	92 50
Norvège	100 Cr. sk.	1 38.89	4	89,—	90 50
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	4	92,—	93 50
Finlande	100 Markka	13.05	61/2	7.40	7 90
Pologne	100 Zloty	1 28114	17.77	Situation	58,30*
Yougoslavie		9.12	171/	1 4-01	9,13
Afbanie	100 Francos	100	8	7	
Grèce	100 Drachmes	6.72	10	200	10 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Bulgarie	100 Leva	3.74		100	
Roumanie	100 Lei	3.10	η	3.02	3.06
	100 Livres t.	2278.40	3.14	3.02	247 75
Turquie	100 Livies t.	2592	100	. In 4	247,75 1843,—
Egypte	100 Livres ég	25.22			1043,-
Afrique Sud	1 Liv. st.	25.22	6	1.0	25 —
Australie	1 Liv. st.	25.22		1 13 75	14,75
Argentine	100 Pesos	220.—	b		-
Brésil	100 Milreis	62,08			
Chili	100 Pesos	63.—	41/2	-	30.50
Uruguay	100 Pesos	536.—	-		224,—
Colombie	100 Pesos	504.—	6	real and	495 -
Pérou	100 Soles pér.	207.50	6		102,—
Equateur	100 Sucres	103.60	7	- T-4	28.30
Bolivie	100 Bolivianos		100	Steeling !	delen F
Vénézuéla	100 Bolivars	100.—	61.00	i yngg i sa	75.—
Mexique	100 Pesos	258.32	un Ei	Livets :	158,—
Dhilippines	100 Pesos	258.—	(<u>15</u>)	lá <u>th</u> rú	130,-
Philippines	100 Pesus	190 16	120	105	140

Japon 100 Yens 250.5512.

189.16 4 125, -

258.33 4 38 117, - 127.-

140.-

158,80

Indes brit.

Chine

100 Roupies

100 Taels

730		Com	ptant	
London	4 oct.	5 oct.	6 oct	7 oct.
(Ces prix s'ente	ndent pa	£ stg.).	nglaise de	1016 kg-
Aluminium intér	100	100	-100	100
» export.	100	100	100	100
Antimoine	42-12 10/	42-42.10/	42-42.10	42-42.10/
Cuivre	33,63	33.13/1 /2	32.14/41/5	32.11),7 /3
» settl. price	33.5/	33.12 6	32.15/	32.10/
» électrolytiq.	37.10 -38	37.15 -38	37.5-37-10/	36.15/37
» best. selected			36.15	34.15/-36
» wire bars	38	38	37.15/	37
Etain anglais	153.15/	153	150.15/	150.10/
» étranger	151.7 6	151.7 6	149.3/6	148.18 9
» settl. price	151.5/	453.i0	149.5/	149
» Straits	157	157.5	155.5	155
Nickel intérieur	240-245	240-245	240-245	24()-245
» exportation		37-38 c/d	37-38 c/d	37-38 c/d
Plomb anglais	14.10/		14.5	14
» étranger	12.8,9	12 50 1 1 1 2	12.8/9	12.5/
» settl. price		12.12/6	12.7/6	12.5/
Zinc	15.1/3		14.17/6	14.13/9
» settl. price			14.17 6	14.15/
**************************************		Com	ptant	
Paris	5 00		7 oct.	8 oct.

(Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)

193

193

Nitrate d'argent

193

193

Argent 275 275 275 275 0r 17.500 17.500 17.500 17.500 17.500 17.500 17.500 17.500 17.500 29.000 29.000 29.000 29.000 29.000 29.000 29.000 17.500 75.000	275
Platine 29.000 29.000 29.000 17.000 29.000	17.500
" iridié 25 % 43.000 43.000 43.000 75.000 75.000 75.000 75.000 75.000 (en francs français par gramme). Chlorure de platine 13,— 13,— 13,— 15,—	29.000
Iridium 75.000	43.000
Chlorure de platine 13,— 13,— 13,— 15,	75,000
Platinite 15,- 15	
Chlorure d'or 9,15 9,15 9,15 London 5 oct. 6 oct. 7 oct. (Ces prix s'entendent par once troy (31 gr. 103) 1000/1000).	13,-
Chlorure d'or 9,15 9,15 9,15 London 5 oct. 6 oct. 7 oct. (Ces prix s'entendent par once troy (31 gr. 103) 1000/1000).	15,-
Ces prix s'entendent par once troy (31 gr. 103) 1000/1000).	9,15
(31 gr. 103) 1000/1000).	8 oct.
(31 gr. 103) 1000/1000).	
Or (shill.) 119/4 119/5 119.6	
	119/8
Palladium (Lstg.) 4.4/3 4.4/3 4.4/3	4.4.3
Platine (shill.) 185 185 185	185
(par once standard 925/1000 en pence).

Argent en barres 17.7/8 | 17 11/16 | 17.11/16 | 17 3 4 5 oct. 6 oct. 7-oct. 8 oct. New-York (Ces prix s'entendent en cents par once

de 31 gr. 103). Argent en barres 27.38 | 27.1/4 | 27.3/8 | 27.3/8

Escompte et change.

Suisse: Taux d'escompte avance s/nantissement

Imprimeurs: Haefeli & Co., La Chaux-de-Fonds.

Très habile sténo-dactylographe française et anglaise, bonnes notions d'espagnol et d'allemand, connaissant très à fond la fabrication depuis l'ébauche, apte à diriger personnel et à suivre seule l'exécution des commandes, cherche place

d'employée supérieure Offres sous chiffre P 3800 C à Publicitas La

Chaux-de-Fonds.

blissement, soit ateliers de constructions mécaniques, bien outillés, en pleine prospérité, avec des spécialités intéressantes et une riche clientèle. Gros bénéfices assurés et prouvés. Pas de chômage.

La vente comprend différents bâtiments industriels et un bel appartement. Vastes terrains en bordure des quais de la gare.

Pour tous renseignements et visiter, s'adresse: au propriétaire: Marius Piguet, Le Brassus (Vaud).

Nous cherchons montres On demande pour garçonnets, bon marché, article réclame. Faire offre Agence Havas Nancy (France), Nº 30075, qui trans-

mettra.

BOITIER

demande place de contremaitre grande pratique, tournage sur toutes les machines, refrottage, achevage, étampe, dégrossis-sage, chrômage, pouvant faire tous les bains, peut faire prix de revient et voyages; ayant occupé place analogue.

Offre sous chiffre W 73575 X à Publicitas Genève.

finisseur d'étampes.

Offre sous chiffre M. L. 1136 à Rudolf Mosse, Zurich.

A vendre

à prix très avantageux :

lois de montres de poche et braceleis, mouvements et boites.

Offres à casier postal 40, Bienne 3.



Ventilation S.A., Stäfa

Fabrique de pignons et taillages

tous genres pour l'horlogerie

Téléphone 28.99

Rue du Jura 28

Outillage moderne. — Prix avantageux.



Mécaniciens! Horlogers!

Ne faites plus de jauges-tampons! MICROMÉCANIQUE S. A. anc. Honnegger, Golay & Cie, à Neu-châtel vous livre les jauges «HG» à meilleur compte (prix de base fr. 0.75. Précision 1/1000 mm.). — Grand stock. — Prod. mens.: env. 4000 jauges, répandues partout. — Jauges-bagues «HG» Calibres filetés. — Etalons de base, précision: jusqu'à 1/10.000 mm.

Nous cherchons preneurs réguliers en

8³/₄ lig./12 heures sautantes 8³/₄ lig./12 à cadrans,

en qualité courante et soignée.

Adresser les offres sous chiffres P3799 C à Publicitas Chaux-de-Fonds.

MOUVEMENTS BAGUETT

Exigez la pierre extra soignée avec balancier 1/2 bombée olivée

de la Fabrique

THEURILLAT & CIE

Porrentruy

Prix extraordinaire.

Faites un essai.

LOUIS LANG S.A., PORRENTRUY













Quelques modèles des genres que nous exécutons en

argent, métal chromé et plaqué or laminé.

WART THE LINE HE SOMETH STATE